



Reconnaissance AEAJ N° 26772

Titulaire

Forster Profilsysteme AG
Hofstrasse 41
8590 Romanshorn
Suisse

Fabricant

Groupe

242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit

FORSTER UNICO EW30-1

Description

Porte à un battant en acier/acier fin FORSTER UNICO, vitrage PYRODUR 20-263 TRIPLE (E=43mm, Lmax=2339mm, Smax=3,0m²), E=70mm, joints caoutchouc.
Huisserie métallique avec joints caoutchouc, serrure multipoints

Utilisation

E 30, Btest=1370mm, Htest=2460mm
Dans cloison n° AEAJ 25566, 25571, 25117, 25113, 24035, 24040, 24034, 24027, 24030, 24032, 26763, 26768
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '15-001890-PR01 (PB-C04-de-01-de)' (01.09.2015),
Rapport d'expertise '15-004251-PR01 GAS-C04-01-de-01' (24.02.2016)

Conditions d'essai

EN 1634-1; EN 1363-1

Appréciation

Résistance au feu E 30

Durée de validité

31.12.2031

Date d'édition

01.05.2026

Remplace l'attestation du

03.11.2021

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Augmentation dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application
réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur
Bmin=685mm Hmin=1845mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte.
- pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 50mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:
Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-004251-PR01 (GAS-C04-01-de-01) du 24.02.2016

- Bmax=1370mm, Hmax=3010mm, Smax=4,12m²
≤ Hmax 2895mm avec serrure à 3 becs-de-cane
≥ Hmax 3010mm avec serrure à 4 becs-de-cane
- vitrages

Pyrodur 30-2x3 ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m ²
Pyrodur 30-3x3 ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m ²
Pyrodur 30-2x ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m ²
Pyrodur 30-3x ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m ²

*verre isolant en double ou triple vitrage

- ITS
- Autres variantes selon expertise